



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Le Ministre

Paris, le 8 JUIN 2009

Réf JL/CC/D.09009569

Monsieur le Secrétaire général,

Par une correspondance du 11 février dernier, vous aviez bien voulu appeler mon attention sur l'avant-projet de réforme de la carte des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS). Lors de ma première réponse, en date du 26 février, j'avais eu l'occasion de vous préciser le contexte et l'origine de cet avant-projet de réforme, élaboré par les services des ministères chargés de la solidarité et de la justice fin 2008, et dont j'ai pris connaissance lors de ma nomination en janvier 2009 comme ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Je vous indiquais également que le Gouvernement avait souhaité mener une concertation approfondie, qui s'est déroulée en février et en mars derniers, sous l'égide des premiers présidents de cours d'appel et des préfets de région.

Il ressort des avis recueillis lors de cette consultation, durant laquelle les parlementaires et les élus locaux se sont largement exprimés, que l'avant-projet de réforme ne peut être mis en œuvre en l'état. En effet, il présente des inconvénients majeurs, en termes d'accessibilité pour les justiciables et d'aménagement du territoire, qui sont supérieurs aux gains attendus en matière de rationalisation des moyens.

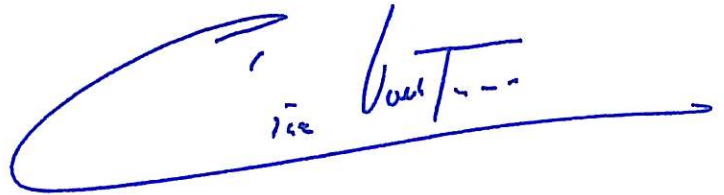
C'est sur le fondement de ces arguments, tirés de la consultation nationale et conformément à ma proposition, que le Gouvernement a décidé de ne pas mener, dans les conditions envisagées, la réforme de la carte des TASS.

Monsieur Arnaud de BROCA
Secrétaire général de la FNATH
FNATH
38, boulevard Saint-Jacques
75014 PARIS

Dans les prochaines semaines, une mission interministérielle devrait être diligentée pour faire de nouvelles propositions permettant d'améliorer le fonctionnement des TASS. Une des pistes à étudier est celle d'un transfert progressif des TASS vers le ministère de la justice. En tout état de cause, je veillerai personnellement à ce que toute évolution des TASS garantisse l'accessibilité de ces juridictions et respecte les équilibres nécessaires de l'aménagement du territoire.

Tels sont les éléments dont je souhaitais dès à présent vous faire part.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brice Hortefeux', with a large, sweeping underline that extends across the width of the signature.

Brice HORTEFEUX